Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 13 décembre 2024 portant création de la spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR: MENE2434060A

La ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 modifié définissant les modalités de l'évaluation du projet prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D. 337-66-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 modifié relatif aux conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire au baccalauréat professionnel et à son modèle ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2023 modifié modifiant les groupements de mathématiques et de physique-chimie pour plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel;

Vu l'arrêté du 27 juin 2024 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 10 octobre 2024 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « services aux entreprises » en date du 5 novembre 2024,

Arrête:

- **Art. 1**er. Il est créé la spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.
 - La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.
- **Art. 2.** Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III.
- **Art. 3.** Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV-*a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV-*b* relative au règlement d'examen et IV-*c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.
- **Art. 4. –** La liste et les volumes horaires des enseignements professionnels et généraux obligatoires à tous les élèves dans les formations sous statut scolaire applicables à la spécialité « maintenance environnementale et

propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié susvisé, sont retenus, pour cette spécialité de baccalauréat professionnel, les enseignements « économie-gestion » et « physique-chimie ».

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur « production ».

Le tableau figurant à l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé est ainsi complété :

- *a)* A la ligne relative au baccalauréat professionnel « Gestion des pollutions et protection de l'environnement », il est inséré, dans la colonne intitulée « intitulé de la spécialité », la mention suivante : « (dernière session 2027) » ;
- b) Après la ligne relative au baccalauréat professionnel « Gestion des pollutions et protection de l'environnement », il est inséré la ligne suivante :

~

Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (première session 2028)	Arrêté du 13 décembre 2024	PRODUCTION	Economie-gestion/ Physique-chimie
--	----------------------------	------------	-----------------------------------

≫.

La durée de la période de formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel est de 20 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Art. 6. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.

La spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-88 du code de l'éducation.

Art. 7. – La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 8 juillet 2015 modifié portant création du baccalauréat professionnel spécialité « gestion des pollutions et protection de l'environnement » et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe VI du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

- Art. 8. Le tableau figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 juin 2023 susvisé est ainsi complété :
- a) A la ligne relative au baccalauréat professionnel « Gestion des pollutions et protection de l'environnement », il est inséré, dans la colonne intitulée « Dernière session d'examen », la mention suivante : « 2027 » ;
- b) Après la ligne relative au baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules option C Motocycles », il est inséré la ligne suivante :

«

Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains	13 décembre 2024	2028		С	5
--	------------------	------	--	---	---

».

- **Art. 9.** La première session d'examen de la spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2028.
- **Art. 10.** La dernière session d'examen de la spécialité « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 2015 modifié mentionné à l'article 7 aura lieu en 2027.
 - A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2027, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 11. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 13 décembre 2024.

Pour la ministre et par délégation : La directrice générale de l'enseignement scolaire, C. PASCAL

ANNEXES

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

Sommaire

ANNEXE I. - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

ANNEXE II. - RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

ANNEXE III. - RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE IV. - RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV-a. – Unités constitutives du diplôme

IV-b. – Règlement d'examen

IV-c. – Définition des épreuves

ANNEXE V. – PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ANNEXE VI. – TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Baccalauréat professionnel spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

Tableau de synthèse activités – compétences – unités

Tavieau de synthèse activités – competences – unités		
Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle 1 : Prestations de maintenance environnementale - Maintenance des réseaux et des ouvrages d'eaux usées et pluviales - Contrôle et inspection télévisée des réseaux et des ouvrages - Intervention en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D) - Maintenance industrielle - Dépollution des sites	Bloc nº 1 - Réalisation de prestations de maintenance environnementale - organiser son poste de travail - réaliser des techniques d'assainissement, de maintenance industrielle et de dépollution de site - contrôler et inspecter les réseaux et les ouvrages - intervenir en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D)	Unité U 2 Prestations de maintenance environnementale
Pôle 2 : Gestion des activités de nettoie- ment et de propreté des espaces urbains	Bloc nº 2 – Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains	
 Nettoiement des espaces publics et particuliers Nettoiement du mobilier urbain Gestion des dépôts et des décharges sauvages 	 coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques professionnels et de la politique « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE) conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers gérer les dépôts et les décharges sauvages communiquer en situation professionnelle 	Unité U 31 Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains
Pôle 3 : Collecte des déchets, tri et valori- sation des matières	Bloc nº 3 – Collecte des déchets, tri et valorisation des matières	
 Collecte des déchets Réception des apports sur les sites dédiés Tri et conditionnement des matières issues de la collecte et du démantèle- ment en vue du recyclage Traitement et valorisation des matières 	- mettre en œuvre des techniques de collecte et de réception des déchets - conduire des techniques de tri, de conditionnement, de valorisation ou de stockage - animer des actions de sensibilisation	Unité U 32 Collecte des déchets, tri et valorisation des matières
	Bloc nº 4 – Mathématiques	
	 s'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme ; réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation ; 	Unité U 11 Mathématiques

Activités	Blocs de compétences	Unités
	valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ; communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche.	
	Bloc nº 5 – Physique-chimie	
	 s'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; analyser/raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental ; réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental, utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation ; valider : commenter un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure ; communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage appropriés, expliquer une démarche. 	Unité U 12 Physique-chimie
	Bloc nº 6 - Economie – gestion	
	 comprendre et analyser une situation d'entreprise; exploiter et analyser des documents économiques, juridiques ou de gestion; justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents; rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat. 	Unité U 33 Économie - gestion
	Bloc n° 7 - Prévention-santé-environnement	
	 mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée; expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention; proposer une solution pour résoudre un problème; argumenter un choix; communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté. 	Unité U 34 Prévention-santé-environnement
	Bloc nº 8 – Langue vivante	
	Compétences de niveau B1+ du CECRL (*): - comprendre la langue orale; - comprendre un document écrit; - s'exprimer à l'écrit; - s'exprimer à l'oral en continu; - interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	Unité U 4 Langue vivante
	Bloc nº 9 - Français	
	 maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ; maîtriser la lecture et exercer son esprit critique ; adapter sa lecture à la diversité des textes ; mettre en perspective des connaissances et des expériences. 	Unité U 51 Français
	Bloc nº 10 - Histoire-géographie-enseignement moral et civique	
	 maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG); s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG); construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC); mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC); mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). 	Unité U 52 Histoire-géographie-enseignement moral et civique
	Bloc nº 11 - Arts appliqués et cultures artistiques	Unité U 6 Arts appliqués et cultures artistiques

Activités	Blocs de compétences	Unités
	Compétences d'investigation - rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires; - sélectionner, classer et trier différentes informations; - analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création; - établir des convergences entre différents domaines de création. Compétences d'expérimentation - respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple; - établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références. Compétences de réalisation - opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie. Compétences de communication - choisir des outils adaptés; - établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions; - justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale.	
	Bloc nº 12 - Education physique et sportive - développer sa motricité ; - s'organiser pour apprendre et s'entraîner ; - exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et	Unité U 7 Education physique et sportive
	solidaire : connaitre les règles, les appliquer et les faire respecter ; - construire durablement sa santé ; - accéder au patrimoine culturel sportif et artistique.	
	Le candidat peut choisir jusqu'à deux uni parmi celles proposées	tés facultatives
	Bloc facultatif Langue vivante (Compétences attendues selon la langue choisie) Langue vivante étrangère ou régionale Compétences de niveau B1+ du CECRL - s'exprimer à l'oral en continu; - interagir à l'oral; - comprendre un document écrit, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. Langue des signes française - s'exprimer en continu en langue des signes française; - interagir en langue des signes française;	Unité facultative Langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française
	comprendre un document vidéo en langue des signes française, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. Bloc facultatif Mobilité	
	- comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger; - caractériser le contexte professionnel étranger; - réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger; - comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France; - se repérer dans un nouvel environnement; - identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil.	Unité facultative Mobilité

^(*) Cadre européen commun de référence pour les langues.

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

1. Description du champ d'activités et cible professionnelle

1.1. Objectifs et contexte professionnel de la certification

Le baccalauréat professionnel « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » s'intègre dans le contexte de l'amélioration du cadre de vie par l'assainissement, le nettoiement des espaces publics, la collecte et le tri en vue du recyclage et de la valorisation des déchets.

Il contribue à un service d'intérêt public en formant des professionnels qui participent à la gestion des pollutions et au maintien de la santé des populations.

Il certifie des professionnels qui ont, auprès des usagers et des clients, un rôle de sensibilisation et de conseil aux bonnes pratiques de protection de l'environnement.

1.2. Secteurs d'activités économiques et types d'entreprises

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » est un professionnel qui exerce ses activités dans les secteurs suivants :

- l'assainissement et la maintenance environnementale :
 - maintenance des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif et non collectif d'eaux usées et pluviales;
 - inspection télévisée ;
 - hygiène immobilière : entretien des canalisations et prestations de désinfection, de dératisation et de désinsectisation ;
 - maintenance des sites industriels ;
 - dépollution des sites ;
- le nettoiement et la propreté des espaces urbains :
 - propreté des espaces publics et particuliers ;
 - propreté du mobilier urbain ;
 - gestion des dépôts et des décharges sauvages ;
- la collecte et le tri en vue du recyclage et de la valorisation des déchets :
 - collecte des déchets;
 - réception des apports sur les sites dédiés ;
 - tri et transfert des déchets ;
 - valorisation des matières.

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » peut exercer son activité dans des structures diverses :

- collectivités territoriales, établissements publics ou administrations ;
- entreprises de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ;
- entreprises d'assainissement ;
- entreprises d'inspection vidéo ou de contrôle des réseaux d'assainissement ;
- entreprises de propreté des espaces urbains ;
- entreprises de recyclage;
- entreprises de services : entreprises de maintenance industrielle, entreprises de désinfection, de dératisation et de désinsectisation ;
- associations d'économie sociale et solidaire.

1.3. Activités visées et conditions générales d'exercice

Dans l'exercice de sa profession, le ou la titulaire de la spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel est amené(e) à exercer les activités suivantes :

- organisation de son activité :
 - analyse et planification des opérations ;
 - gestion des ressources matérielles et humaines à disposition ;
 - choix adapté des mesures de sécurité ;
 - mise en œuvre des plans de prévention et de la démarche qualité ;

- élaboration et mise en œuvre des procédures et modes opératoires :
- maîtrise des techniques :
 - d'assainissement, de dépollution des sites naturels, de nettoyage des sites industriels ;
 - d'inspection vidéo des réseaux d'assainissement et des principes de base du contrôle des réseaux d'assainissement;
 - de nettoiement et de propreté des espaces urbains ;
 - de gestion des déchets ;
- gestion des opérations de maintenance de premier niveau :
 - gestion du matériel et des équipements ;
 - organisation de la maintenance;
- communication en situation professionnelle :
 - relation avec les équipes de travail et la hiérarchie ;
 - information et transmission de son expérience aux nouveaux salariés sous le contrôle de sa hiérarchie;
 - relation avec les clients, les usagers, les fournisseurs et les équipes de travail.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- la connaissance de l'entreprise ou du contexte professionnel ;
- la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ;
- les réglementations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement ;
- la démarche qualité mise en œuvre par l'entreprise et les contraintes environnementales ;
- le développement des compétences relationnelles et de communication liées aux interactions avec les usagers et les clients y compris ceux en situation de handicap;
- la santé et la sécurité au travail ;
- Le développement durable, le respect de l'environnement ;
- La maîtrise des innovations technologiques et numériques et des logiciels professionnels ;
- La veille sur l'évolution des procédés et de la réglementation.

1.4. Types d'emplois accessibles

Les emplois relevant des activités du titulaire du baccalauréat professionnel « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » varient en fonction du secteur d'activités et de la taille de la structure. Il ou elle accède en fonction de son expérience et des opportunités à plusieurs niveaux de responsabilité.

Les principaux métiers sont les suivants :

- technicien dans le secteur de l'assainissement, de la maintenance environnementale et de la dépollution des sites naturels pollués;
- opérateur d'inspection télévisée, test air et eau, contrôle des réseaux ;
- chef d'équipe, animateur d'équipe pour les interventions de maintenance industrielle ;
- encadrant d'équipe pour les secteurs de la propreté des espaces urbains et de la collecte ;
- responsable de secteur de la propreté des espaces urbains ;
- responsable dans le secteur de la collecte ;
- chef d'équipe d'unité de recyclage ou de matières premières ;
- agent d'accueil de réception des déchets industriels dans le secteur du recyclage ;
- animateur de gestion de déchets ;
- chef d'équipe, animateur d'équipe pour le secteur du tri, du traitement, de la valorisation et de l'élimination des déchets.

Les emplois accessibles correspondent aux codes ROME suivants :

- K2301 : Distribution et assainissement d'eau ;
- K2303: Nettoyage des espaces urbains;
- K2304 : Revalorisation de produits industriels ;
- K2305 : Salubrité et traitement de nuisibles.

1.5. Perspectives

De nombreuses possibilités s'offrent aux titulaires de ce baccalauréat professionnel :

- des poursuites d'études en BTS dont les BTS métiers des services à l'environnement, BTS A gestion et maitrise de l'eau;
- des évolutions professionnelles après des formations internes et des habilitations :
 - technicien expert d'assainissement ;
 - responsable d'unité d'inspection télévisée ;

- technico-commercial dans le secteur des fabricants et des distributeurs des matériels d'assainissement;
- chef de chantier/responsable de site en maintenance industrielle ;
- responsable d'une déchetterie;
- conducteur de bennes à ordures ménagères ;
- conducteur de bennes à déchets industriels ;
- conducteur d'engins de transfert ;
- conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets ;
- conducteur de presses ;
- collecteur de biodéchets;
- guide composteur,

ou des postes offrant de plus larges responsabilités :

- chef d'équipe;
- agent d'exploitation;
- agent de maîtrise.

2. Description des activités et tâches professionnelles

Les activités du titulaire de la spécialité « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel peuvent donc être regroupées en trois pôles :

- pôle 1 : Prestations de maintenance environnementale ;
- pôle 2 : Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains ;
- pôle 3 : Collecte des déchets, tri et valorisation des matières.

2.1. Tableau des activités et tâches professionnelles

Pôle 1 – Prestations de maintenance environnementale		
Activités	Tâches	
	Entretien des réseaux collectifs non visitables unitaires, séparatifs et de leurs ouvrages annexes	
	Entretien des ouvrages d'assainissement non collectif	
A1.1 - Maintenance des réseaux et	Entretien des réseaux et des ouvrages visitables	
des ouvrages d'eaux usées et pluviales	Entretien des ouvrages spécifiques	
	Entretien des milieux aquatiques naturels et des installations de phyto restauration	
	Suivi administratif et traçabilité des déchets	
	Lecture de plans	
A1.2 - Contrôle et inspection télé-	Réalisation des tests à l'air, à la fumée, à l'eau et à la fluorescéine	
visée des réseaux et des ouvra- ges	Conduite de la caméra	
	Transmission d'un rapport d'intervention	
	Information et conseil aux interlocuteurs sur l'intervention	
	Réalisation d'un état des lieux	
A1.3 - Intervention en hygiène immobilière et en dératisation,	Entretien des canalisations internes par des techniques manuelles et/ou mécanisées	
désinsectisation et désinfection (3D)	Entretien des gaines de vide ordures et de ventilation mécanique contrôlée	
	Réalisation des prestations de désinfection, de dératisation et de désinsectisation	
	Remise en état du site	
	Application du plan de prévention	
A1.4 - Maintenance industrielle	Entretien des machines, des chaînes de production et des canalisations des installations industrielles	
	Nettoyage des ouvrages en atmosphère explosive ou confinée	
ALE DO HOLL IN	Pose de protection en vue d'éviter la dispersion du polluant	
A1.5 - Dépollution des sites	Récupération des polluants responsables de la pollution	

Pôle 1 – Prestations de maintenance environnementale
Suivi administratif et traçabilité des déchets

Pôle 2 – Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains		
Activités	Tâches	
	Organisation du chantier et des activités	
	Maintenance de premier niveau des matériels et des véhicules	
	Information et orientation des usagers face à une nuisance	
	Ramassage des déchets	
A2.1 - Nettoiement des espaces publics et particuliers	Élimination des salissures et des dégradations	
	Désherbage manuel, thermique ou mécanique	
	Nettoyage manuel et mécanisé	
	Réalisation d'opérations de nettoyage périodique ou saisonnier	
	Transmission des informations en lien avec l'intervention	
	Planification des circuits, des travaux et des activités	
	Maintenance de premier niveau des matériels et des véhicules	
	Diagnostic de l'état du mobilier	
A2.2 - Nettoiement du mobilier urbain	Enlèvement d'affichage sauvage et réglementaire d'autocollants	
	Nettoyage manuel et mécanique du mobilier urbain et des abords	
	Enlèvement de graffitis superficiels, de pâtes à mâcher	
	Signalement des dégradations, des détériorations, des anomalies et des dysfonctionnements	
	Signalement du dépôt et de la décharge sauvages	
	Identification du responsable et de la nature du dépôt	
A2.3 – Gestion des dépôts et des	Evacuation des dépôts sauvages en fonction du contexte	
décharges sauvages	Remise en état de la zone d'intervention	
	Sensibilisation des riverains à la réglementation relative aux dépôts sauvages	
	Rédaction et transmission d'un rapport d'activités à sa hiérarchie	

Pôle 3 – Collecte des déchets, tri et valorisation des matières		
Activités	Tâches	
	Organisation du travail et de l'activité	
	Réalisation de la collecte des déchets auprès des particuliers et des industriels	
A3.1 - Collecte des déchets	Sensibilisation à l'application des bonnes pratiques auprès des particuliers	
	Remise en état des matériels et des équipements	
	Rédaction et transmission des documents de suivi de la collecte	
	Prise en charge du client ou de l'usager	
	Contrôle du droit d'accès au site et contrôle des apports	
A3.2 - Réception des apports sur	Orientation de l'usager en fonction du déchet	
les sites dédiés	Vérification de la bonne affectation des déchets	
	Régulation des flux entrants et sortants	
	Maintien en état de propreté du site	

Pôle 3 – Collecte des déchets, tri et valorisation des matières		
	Sécurisation des personnes, des biens et des équipements	
	Suivi administratif en lien avec les prestataires extérieurs et la hiérarchie	
	Réception et pesée des matières	
	Identification de la qualité des matières réceptionnées	
	Caractérisation des matières	
A3.3 – Tri et conditionnement des matières issues de la collecte et	Démantèlement des matières	
du démantèlement en vue du recyclage	Mise en œuvre des techniques adaptées de tri	
	Gestion des flux	
	Conditionnement des matières	
	Transfert vers les zones de stockage, vers les filières de recyclage et de valorisation	
A3.4 –Traitement et valorisation des matières	Réception des matières premières	
des matieres	Contrôle des matières premières	
	Renseignement des documents de traçabilité	
	Mise en œuvre des procédures de valorisation	
	Sensibilisation des producteurs de déchets à la valorisation et aux bonnes pratiques de tri	

2.2. Conditions d'exercice des activités

Pôle 1 - Prestations de maintenance environnementale

Conditions d'exercice et autonomie :

Le titulaire du diplôme applique les procédures ou les protocoles dans le respect de la réglementation. Le technicien est responsable de son chantier et du transport des déchets collectés dans l'application des consignes émanant de la hiérarchie. Il prend en compte les attentes du client en adéquation avec l'image de l'entreprise.

émanant de la hiérarchie. Il prend en compte les attentes du client en adéquation avec l'image de l'entreprise.			
A1.1 – Maintenance des réseaux et des ouvrages d'eaux usées et pluviales			
	Tâches		
T1	Entretien des réseaux collectifs non visitables unitaires, séparatifs et de leurs ouvrages annexes		
T2	Entretien des ouvrages d'assainissement non collectif		
Т3	Entretien des réseaux et des ouvrages visitables		
T4	Entretien des ouvrages spécifiques		
T5	Entretien des milieux aquatiques naturels et des installations de phyto restauration		
T6	Suivi administratif et traçabilité des déchets		
	Moyens et ressources		
 Plans des réseaux d'assainissement, schémas des ouvrages Prescriptions des agences de l'eau, des instances déconcentrées de gestion de l'environnement Schémas du site Protocoles, fiches et notices techniques des matériels Bon d'intervention et bordereau de suivi des déchets Véhicules équipés pour l'entretien des réseaux Equipements techniques, technologiques et digitaux Equipements de protection collective et individuelle 			

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Prise en compte des contraintes spécifiques du site d'intervention
- Choix du matériel adapté à l'intervention
- Maîtrise des techniques dans le respect des règles de sécurité
- Respect des procédures
- Transmission d'informations à l'équipe
- Signalement des dysfonctionnements et des difficultés rencontrées
- Restitution des informations liées à l'intervention
- Résultats conformes à la prestation
- Renseignement des documents de traçabilité
- Communication adaptée aux interlocuteurs

A1.2 - Contrôle et inspection télévisée des réseaux et des ouvrages Tâches T1 Lecture de plans T2 Réalisation des tests à l'air, à la fumée, à l'eau et à la fluorescéine T3 Conduite de la caméra T4 Transmission d'un rapport d'intervention

Moyens et ressources

- Rapports antérieurs d'inspection de contrôle vidéo et de contrôle des réseaux et d'ouvrages
- Cahier des charges
- Véhicules équipés pour le contrôle des réseaux et des ouvrages
- Documents d'urbanisme, plans des réseaux et des ouvrages d'assainissement non collectif, rapports de météorologie
- Régie ou mallette mobile d'inspection télévisuelle
- Matériel de tests d'étanchéité
- Outils informatiques de compte rendu des tests
- Matériel GPS
- Equipements de protection collective et individuelle

Résultats attendus

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Prise en compte des contraintes spécifiques du site et du terrain
- Elaboration d'un schéma simple d'un réseau inspecté avec prise de mesures
- Proposition de solutions techniques en relation avec les résultats du test ou de la méthode de contrôle
- Maîtrise des techniques
- Conduite de l'intervention suivant une suite logique dans le respect des règles de sécurité
- Qualification de l'intervention selon des termes précis et adaptés
- Aide à la rédaction du rapport de diagnostic
- Rédaction claire et adaptée du diagnostic et transmission du rapport d'intervention
- Communication adaptée aux interlocuteurs

A1.3 -	A1.3 – Intervention en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D)		
	Tâches		
T1	Information et conseil aux interlocuteurs sur l'intervention		
T2	Réalisation d'un état des lieux		
Т3	Entretien des canalisations internes par des techniques manuelles et/ou mécanisées		
T4	T4 Entretien des gaines de vide ordures et de ventilation mécanique contrôlée		
T5	Réalisation des prestations de désinfection, de dératisation et de désinsectisation		
T6	T6 Remise en état du site		
	Moyens et ressources		

- Plans des installations
- Règlements de propriété
- Protocoles, notices techniques des produits et fiches toxicologiques

- Véhicules équipés pour l'entretien
- Matériel de contrôle des débits
- Equipements techniques et digitaux
- Produits adaptés à la prestation et en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
- Equipements de protection collective et individuelle
- Indicateurs de satisfaction du client

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Prise en compte des contraintes spécifiques du site et de la présence des interlocuteurs
- Proposition d'un protocole d'intervention adapté à l'état des lieux
- Respect des procédures et protocoles
- Maîtrise des techniques
- Résultats répondant à la demande des interlocuteurs
- Communication adaptée aux différents interlocuteurs

A1.4 - Maintenance industrielle

Tâches

Turner				
	T1	Application du plan de prévention		
	T2 Entretien des machines, des chaînes de production et des canalisations des installations industrielles			
	ТЗ	Nettoyage des ouvrages en atmosphère explosive ou confinée		

Movens et ressources

- Schéma des installations, plan du site, plan de prévention, plans et schémas des ouvrages
- Equipements de protection collective et individuelle
- Véhicules équipés
- Logiciel de suivi des déchets
- Annuaire des entreprises de traitement
- Protocole d'intervention
- Document unique d'évaluation des risques professionnels

Résultats attendus

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Maîtrise des techniques manuelles ou mécanisées - Orientation des déchets vers la filière de traitement adaptée
- Résultats répondant aux attentes du client
- Communication adaptée aux interlocuteurs
- Prise en compte de la coactivité
- Application des procédures administratives et réglementaires

A1.5 - Dépollution des sites

Tâches				
T1	Pose de protection en vue d'éviter la dispersion du polluant			
T2	Récupération des polluants responsables de la pollution			
Т3	Suivi administratif et traçabilité des déchets			

Moyens et ressources

- Plan du site, plan de prévention
- Véhicule adapté aux polluants
- Annuaire des entreprises de traitement des polluants et des déchets industriels
- Equipements de protection collective et individuelle
- Fiches toxicologiques, fiches de données de sécurité
 Logiciel de suivi des déchets
- Fiche de procédure et modes opératoires

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Maîtrise des techniques
- Récupération des déchets polluants
- Utilisation du matériel de protection adapté au milieu
- Orientation des déchets vers les lieux de stockage adaptés ou la filière de prétraitement
- Traitements adaptés aux polluants et au milieu
- Gestion des flux d'entrée et de sortie des déchets adaptée au potentiel de prise en charge du site sélectionné
- Communication adaptée aux interlocuteurs
- Application des procédures administratives et réglementaires

Pôle 2 - Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains

Conditions d'exercice et d'autonomie :

Le titulaire du diplôme est force de proposition dans les procédures ou protocoles visant l'amélioration continue des conditions de travail. Le technicien fait preuve de réactivité face aux imprévus au cours des interventions. Il travaille au sein d'une équipe, en autonomie partielle ou totale sous le contrôle de son supérieur hiérarchique à qui il transmet l'ensemble des informations relatives à son intervention. Ses actions véhiculent une bonne image de marque de l'entreprise.

A2.1 — Nettoiement des espaces publics et particuliers			
Tâches			
T1	Organisation du chantier et des activités		
T2	Maintenance de premier niveau des matériels et des véhicules		
Т3	Information et orientation des usagers face à une nuisance		
T4	Ramassage des déchets		
T5	Élimination des salissures et des dégradations		
T6	Désherbage manuel, thermique ou mécanique		
T7	Nettoyage manuel et mécanisé		
Т8	Réalisation d'opérations de nettoyage périodique ou saisonnier		
Т9	Transmission des informations en lien avec l'intervention		
Moyens et ressources			

- Plans des espaces et des circuits
- Matériels et véhicules équipés pour le nettoiement
- Produits désinfectants et désodorisants en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
- Fiches techniques et toxicologiques des produits
- Equipements de protection collective et individuelle
- Indicateurs objectifs de propreté
- Fiches d'intervention
- Fiches de poste et de signalement, procédures, protocoles
- Différents canaux de communication : applications, courrier électronique, téléphone, support papier

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Vérification effective du bon fonctionnement des matériels et des véhicules
- Posture professionnelle adaptée face aux usagers
- Priorisation des tâches
- Prise en compte des normes de travaux sur la voie publique
- Maîtrise des techniques
- Adaptation des techniques manuelles et mécanisées en fonction de l'intervention
- Application des éco-gestes
 Utilisation du canal de communication adaptée à son interlocuteur
- Prise en compte du travail réalisé par une autre équipe
- Réponse adaptée à la sollicitation d'un usager
- Sensibilisation des usagers à la préservation de l'environnement urbain
- Contrôle de la qualité du travail dans le respect des indicateurs objectifs de propreté
- Recensement exhaustif des informations à transmettre
- Transmission conforme aux données recueillies en lien avec l'intervention

A2.2 -	A2.2 – Nettoiement du mobilier urbain				
	Tâches				
T1	Planification des circuits, des travaux et des activités				
T2	Maintenance de premier niveau des matériels et des véhicules				
T3	Diagnostic de l'état du mobilier				
T4	Enlèvement d'affichage sauvage et réglementaire d'autocollants				
T5	Nettoyage manuel et mécanique du mobilier urbain et des abords				
T6	Enlèvement de graffitis superficiels, de pâtes à mâcher				
T7	Signalement des dégradations, des détériorations, des anomalies et des dysfonctionnements				

Movens et ressources

- Equipements de protection collective et individuelle
- Plans des espaces et circuits
- Fiche de poste
- Fiche de signalement
- Bulletin météorologique
- Indicateurs objectifs de propreté
- Matériels et véhicules adaptés
- Produits nettoyants en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
- Outils numériques

Résultats attendus

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Diagnostic des risques liés à l'activité
- Etablissement correct et argumenté des plannings
- Contrôle visuel de l'état général du mobilier en amont et en aval de l'intervention
- Conformité des dispositifs et protocoles de sécurité
- Maîtrise des techniques de nettoyage
- Prise en compte de la présence des usagers, y compris ceux en situation de handicap, et des conditions météorologiques
- Sensibilisation des usagers à la préservation de l'environnement urbain
- Choix adaptés des techniques et des produits d'enlèvement des graffitis
- Identification des dégradations
- Vérification effective du bon fonctionnement des matériels et des véhicules
- Contrôle de la qualité du travail dans le respect des indicateurs objectifs de propreté
- Transmission des informations en lien avec l'activité
- Présentation du bilan d'activité

A2.3 – Gestion des dépôts et des décharges sauvages		
Tâches		
T1	Signalement du dépôt et de la décharge sauvages	
T2	Identification du responsable et de la nature du dépôt	

ТЗ	3	Evacuation des dépôts sauvages en fonction du contexte		
T4	4	Remise en état de la zone d'intervention		
T5	5	Sensibilisation des riverains à la réglementation relative aux dépôts sauvages		
Т6	6	Rédaction et transmission d'un rapport d'activités à sa hiérarchie		
Hedaction et transmission d'un rapport d'activités à sa hierarchie				

Moyens et ressources

- Plans des espaces et des circuits
- Matériels et véhicules équipés pour l'évacuation des dépôts sauvages
- Conditions d'accès au site d'intervention et de la circulation
- Equipements de protection collective et individuelle
- Indicateurs objectifs de propreté
- Les différents canaux de communication : applications, courrier électronique, téléphone
- Fiche d'intervention
- Document de traçabilité
- Cadre réglementaire : code de l'environnement, code pénal
- Outils numériques

Résultats attendus

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Repérage du dépôt et de la décharge sauvages
- Caractérisation des dépôts et des décharges sauvages
- Transmission des informations concernant le dépôt et la décharge sauvages
- Balisage de la zone d'intervention
- Priorisation des tâches
- Prise en compte des conditions d'accès au site d'intervention
- Maîtrise des techniques de ramassage et de nettoiement des espaces et de la voirie
- Application des procédures administratives et réglementaires
- Compte rendu exhaustif de l'intervention
- Renseignement des documents de traçabilité
- Contrôle de la qualité du travail dans le respect des indicateurs objectifs de propreté
- Communication de la réglementation aux usagers
- Posture professionnelle face aux conflits

Pôle 3 - Collecte des déchets, tri et valorisation des matières

Conditions d'exercice et d'autonomie :

Le titulaire du diplôme applique les procédures ou les protocoles de collecte et de tri en vue du recyclage et de la valorisation des déchets et matières. Dans ce cadre, le technicien travaille en autonomie partielle ou totale sous le contrôle de son supérieur hiérarchique.

A3.1 —	A3.1 — Collecte des déchets			
	Tâches			
T1	Organisation du travail et de l'activité			
T2	Réalisation de la collecte des déchets auprès des particuliers et des industriels			
T3	Sensibilisation à l'application des bonnes pratiques auprès des particuliers			
T4	Remise en état des matériels et des équipements			
T5	Rédaction et transmission des documents de suivi de la collecte			
	Movens et ressources			

- Utilisation adaptée de matériels et des produits spécifiques
- Plans et circuits de collecte, plan de prévention
- Réglementation de site et consignes de sécurité
- Différents outils de communication et de télécommunication
- Matériels et véhicules de collecte
- Fiches techniques
- Documents de traçabilité
- Ressources réglementaires et professionnelles relatives à l'environnement
- Equipements de protection collective et individuelle

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés à l'activité
- Prise en compte des contraintes de la collecte : sens de circulation, présence d'usagers, pluviométrie et variation des flux de déchets
- Présentation au centre de tri avec les documents adaptés
- Proposition de solutions techniques
- Vérification des matériels
- Maîtrise des techniques de collecte
- Prestation conforme au cahier des charges de l'entreprise
- Respect des procédures
- Gestion appropriée des priorités
- Renseignement des documents de traçabilité
- Utilisation appropriée des outils de communication
- Transmission adaptée des informations à sa hiérarchie
- Nettoyage du matériel et des véhicules utilisés
- Communication de la réglementation aux usagers
- Posture professionnelle face aux conflits
- Prise en compte de l'image de marque de l'entreprise et des collectivités territoriales

A3.2 - Réception des apports sur les sites dédiés Tâches T1 Prise en charge du client ou de l'usager T2 Contrôle du droit d'accès au site et des apports Т3 Orientation de l'usager en fonction du déchet T4 Vérification de la bonne affectation des déchets T5 Régulation des flux entrants et sortants T6 Maintien en état de propreté du site T7 Sécurisation des personnes, des biens et des équipements T8 Suivi administratif en lien avec les prestataires extérieurs et la hiérarchie Moyens et ressources

- Plan de prévention
- Protocole de sécurité
- Portique ou matériel de détection de la radioactivité
- Matériels et équipements dédiés à la réception, à la manutention des déchets et à l'entretien du site
- Ressources réglementaires relatives à l'environnement
- Ressources professionnelles relatives au site
- Équipements de protection collective et individuelle
- Dispositif d'alerte du travailleur isolé
- Outils numériques

Résultats attendus

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle conformes adaptés aux déchets réceptionnés
- Posture professionnelle adaptée face aux usagers, y compris ceux en situation de handicap
- Maîtrise des procédures
- Enregistrement des déchets entrants et sortants
- Diagnostic du potentiel de réemploi des biens de consommation
- Orientation correcte vers la zone appropriée
- Maintien d'un environnement de travail opérationnel
- Réponse adaptée en cas d'imprévu
- Gestion des objections, des réclamations
- Signalement des difficultés et des dysfonctionnements
- Gestion adaptée des priorités
- Renseignement des documents de traçabilité
- Utilisation appropriée des outils numériques
- Transmission adaptée des informations aux prestataires extérieurs et à sa hiérarchie
- Promotion de l'économie circulaire auprès des usagers

A3.3 -	A3.3 – Tri et conditionnement des matières issues de la collecte et du démantèlement en vue du recyclage			
	Tâches			
T1	Réception et pesée des matières			
T2	Identification de la qualité des matières réceptionnées			
Т3	Caractérisation des matières			
T4	Démantèlement des matières			
T5	Mise en œuvre des techniques adaptées de tri			
T6	Gestion des flux			
T7	Conditionnement des matières			
Т8	Transfert vers les zones de stockage, vers les filières de recyclage et de valorisation			

- Moyens et ressources
- Plans des espaces et circuits
- Annuaire des partenaires
- Fiches techniques des matériels de tri
- Fiches de protocoles sur les outils mécanisés du tri
- Équipements et matériels de démantèlement, de tri et de conditionnement
- Procédures
- Ressources réglementaires relatives à l'environnement
- Ressources professionnelles
- Documents de traçabilité

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
- Maintien d'un environnement de travail opérationnel
- Maîtrise des techniques de démantèlement, de tri et de conditionnement
- Application des techniques de tri adaptées
- Identification des matières premières à recycler
- Vérification de la conformité des matières transférées vers les entreprises consommatrices des matières premières au regard du cahier des charges
- Renseignement des documents de traçabilité
- Transmission des informations à sa hiérarchie
- Communication avec les partenaires dans le cadre de la gestion des flux

Tâches Tâches T1 Réception des matières premières T2 Contrôle des matières premières T3 Renseignement des documents de traçabilité T4 Mise en œuvre des procédures de valorisation T5 Sensibilisation des producteurs de déchets à la valorisation et aux bonnes pratiques de tri Moyens et ressources

- Plans et équipements des locaux professionnels
- Contexte d'intervention
- Protocoles, notices techniques des produits et fiches toxicologiques
- Fiches techniques des matériels et des process nécessaires au recyclage et à la valorisation
- Ressources réglementaires
- Ressources professionnelles relatives au site
- Equipements techniques et digitaux
- Outils de communication
- Equipements de protection collective et individuelle

- Analyse des risques professionnels
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prévention
- Proposition et mise en œuvre des mesures de prevention
 Respect des règles d'hygiène et de sécurité
 Port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle adaptés
 Conformité des mesures mises en place
 Maîtrise des techniques et des procédures dans le respect de l'environnement
 Résultats conformes à la réglementation
 Renseignement des documents de traçabilité

- Communication adaptée aux interlocuteurs

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

Blocs de compétences		Compétences
	C1.1	Organiser son poste de travail
BC 1	C1.2	Réaliser des techniques d'assainissement, de maintenance industrielle et de dépollution de site
Réalisation de prestations de maintenance environnementale	C1.3	Contrôler et inspecter les réseaux et les ouvrages
	C1.4	Intervenir en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D)
	C2.1	Coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques professionnels et de la politique « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE)
BC 2 Gestion des activités de nettoie-	C2.2	Conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers
ment et de propreté des espaces urbains	C2.3	Gérer les dépôts et les décharges sauvages
	C2.4	Communiquer en situation professionnelle
	C3.1	Mettre en œuvre des techniques de collecte et de réception des déchets
BC 3 Collecte des déchets, tri et valori-	C3.2	Conduire des techniques de tri, de conditionnement, de valorisation ou de stockage
sation des matières	C3.3	Animer des actions de sensibilisation

BLOC DE COMPÉTENCES 1

Réalisation de prestations de maintenance environnementale

C1.1	Organiser son poste de travail		
C1.2	Réaliser des techniques d'assainissement, de maintenance industrielle et de dépollution de site		
C1.3	Contrôler et inspecter les réseaux et les ouvrages		
C1.4	C1.4 Intervenir en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D)		

Compétences		Indicateurs
C1.1	Organiser son poste de travail	 Prise en compte des ordres de mission Mise en œuvre d'un état des lieux Analyse des risques spécifiques à l'activité Prise en compte des contraintes du site Choix du matériel adapté à l'activité Proposition et mise en œuvre de moyens de prévention et équipements de protection adaptés à l'activité et at risques Respect des mesures et des règles d'hygiène, des principes de sécurité et d'ergonomie en cohérence avec le contexte
C 1.2	Réaliser des techniques d'assainis- sement, de maintenance indus- trielle et de dépollution de site	INDICATEURS COMMUNS Réponse adaptée en cas d'imprévu humain, technique et environnemental Remise en état du site Vérification visuelle de la qualité de l'activité Clarté et exactitude du bon d'intervention, du bordereau de suivi des déchets et des comptes rendus d'activi Respect des procédures internes INDICATEURS SPECIFIQUES Assainissement Mâîtrise des techniques manuelles et mécanisées d'entretien des réseaux et des ouvrages Maîtrise des techniques pour l'entretien des milieux aquatiques naturels et des installations de phyto restauration Maintenance industrielle Mâîtrise des techniques manuelles ou mécanisées pour l'entretien des installations industrielles et pour le nettoyage des ouvrages en atmosphère explosive ou confinée Mâîtrise des techniques de collecte et transport des déchets dangereux Maîtrise des techniques de nettoyage et de dégazage du véhicule Application des procédures administratives et réglementaires d'entrée et de sortie sur les sites Dépollution de site Réalisation d'un état des lieux en identifiant le polluant responsable Choix et justification pertinente du moyen de lutte à utiliser en tenant compte des contraintes du site Mâîtrise des techniques pour isoler ou limiter la dispersion d'un polluant Maîtrise des techniques de récupération des polluants

		 Orientation adaptée du polluant collecté Dépotage du polluant au centre de traitement
C 1.3	Contrôler et inspecter les réseaux et les ouvrages	 Prise en compte des ordres de mission Prise en compte des contraintes spécifiques du site et du terrain Identification des caractéristiques techniques du réseau et des ouvrages Maîtrise des techniques des tests d'étanchéité Maîtrise des techniques de conduite de la caméra Proposition de solution technique en relation avec les résultats du test ou de la méthode de contrôle
C 1.4	Intervenir en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D)	INDICATEURS COMMUNS - Prise en compte des ordres de mission - Prise en compte des contraintes spécifiques du site - Justification des choix des techniques et des produits - Objectifs de la prestation atteints - Respect des procédures INDICATEURS SPECIFIQUES - Maîtrise des techniques en hygiène immobilière et de dératisation, désinsectisation et désinfection - Identification du nuisible responsable - Choix et justification pertinente des moyens de lutte - Contrôle qualité de la prestation - Proposition de mesures correctives et préventives
	Savoirs	Limite de savoirs
		Environnement professionnel
Secteurs	professionnels et spécificités	Entreprise ou collectivités du secteur de l'assainissement et de la maintenance environnementale Champ d'activité, principaux métiers et organisation Formations, certifications et habilitations annexes
		Technologie appliquée et techniques professionnelles
Gestion o secteu	le l'activité professionnelle dans le r de l'assainissement	Organisation de l'activité en tenant compte de l'état des lieux
	et matériels spécifiques à la mainte- environnementale	Description et fonctionnement des véhicules et matériels Règles de sécurité et de contrôles périodiques
Technolo	gie en assainissement collectif	Caractéristiques des réseaux d'assainissement et des ouvrages spécifiques Cadre réglementaire de la maintenance d'un réseau Lecture de plan des réseaux Intérêt de la maintenance préventive d'un réseau
Technolo	gie en assainissement non collectif	Filière d'assainissement non collectif Rôle et principe de fonctionnement des différents éléments de la filière Cadre administratif et réglementaire relatif à l'assainissement non collectif Contrainte d'implantation d'un ouvrage d'assainissement non collectif
Techniques professionnelles en maintenance environnementale		Principe et objectifs des techniques Protocoles d'intervention Destination des déchets prélevés lors des opérations Critères de qualité de l'intervention et actions correctives
	es professionnelles en hygiène illière et en 3D	Contexte de l'intervention Diversité des activités d'hygiène immobilière Protocoles d'intervention Cadre réglementaire
		Qualité, santé – sécurité environnement
Place de la prévention dans les entreprises du secteur de la maintenance environnementale		Prévention des risques professionnels liés à l'activité Incidences sur l'entreprise et le salarié Démarche d'analyse des risques spécifiques dans une situation de travail Acteurs et instances de prévention Principes généraux de prévention Mesures de prévention adaptées au secteur en fonction des niveaux de prévention Intérêt des documents professionnels internes relatifs à la santé sécurité au travail Risques spécifiques à l'activité et à la coactivité Plan de prévention
Cadre rég	lementaire	Obligations réglementaires relatives à la gestion des réseaux d'assainissement et des ouvrages
Assuranc	e qualité et certifications	Intérêts des normes de certifications
Ecologie		
Protection	n de la biodiversité	Cycles biogéochimique et urbain de l'eau Impact des pollutions sur la biodiversité des écosystèmes Restauration des écosystèmes

	Impact des nuisances sur l'Homme Espèces animales et végétales comme indicateurs de pollutions
Protection face aux nuisibles	Diversités des nuisibles Cycles de vie des espèces invasives et leurs lieux d'habitat Impact des traitements Vecteurs de maladies Impact sur la biodiversité des différents moyens de lutte contre les ravageurs Phénomène de résistance des espèces aux méthodes de traitement
Groupes de microorganismes rencontrés dans le cadre des activités professionnelles de l'assainissement	Diversité microbienne Utilisation des bactéries dans la dépollution en tenant compte de leurs conditions de croissance et de leurs besoins métaboliques
Corrosions biologiques dans les réseaux d'as- sainissement	Mécanismes de corrosion Incidences sur les matériaux et sur l'Homme
Effluents d'origine domestique et industrielle	Traitements physico-chimiques et biologiques Moyens de mesures des polluants Devenir des résidus du traitement Cadre réglementaire

BLOC DE COMPÉTENCES 2

Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains

C 2.1	Coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques professionnels et de la politique « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE)
C 2.2	Conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers
C 2.3	Gérer les dépôts et les décharges sauvages
C 2.4	Communiquer en situation professionnelle

Compétences		Indicateurs					
C 2.1	Coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques professionnels et de la poli- tique « responsabilité socié- tale des entreprises »	 Analyse des besoins et hiérarchisation des activités en fonction des priorités, des contraintes d'exploitation et circuits Lecture et interprétation adaptées des documents liés à l'activité Justification des moyens de prévention et équipements de protection adaptés à l'activité et aux risques Respect des mesures et des règles d'hygiène, des principes de sécurité et d'ergonomie en cohérence avec le contexte Organisation d'une prestation de services Réalisation des procédures de maintenance de premier niveau des matériels et des véhicules Respect de la procédure de remontée de l'information Comportement éco-responsable vis-à-vis de la société civile Prise en compte de la politique RSE dans les décisions 					
C 2.2	Conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers	 Respect des procédures réglementaires et internes Organisation temporelle et spatiale de l'intervention Maîtrise des techniques et des procédures d'entretien manuel et mécanisé Prise en compte des Indicateurs Objectifs de Propreté Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques Adaptation des activités aux contraintes de l'intervention Proposition de solutions d'amélioration 					
C 2.3	Gérer les dépôts et les décharges sauvages	 Identification du responsable du dépôt et de la nature du déchet Signalisation du dépôt ou de la décharge Adaptation de la communication à la situation et aux interlocuteurs Recensement des éléments réglementaires relatifs à l'activité Sensibilisation à la réglementation relative aux dépôts sauvages Maîtrise des techniques d'enlèvement du dépôt en tenant compte des priorités Suivi et contrôle de l'activité Rédaction et transmission d'un rapport d'activité 					
C 2.4	Communiquer en situation pro- fessionnelle	 Identification de l'interlocuteur Respect du circuit hiérarchique Communication adaptée aux différents interlocuteurs y compris ceux en situation de handicap Maîtrise de la communication écrite et orale Langage scientifique et technique adaptée Clarté et exactitude de la rédaction du compte rendu et du rapport d'intervention 					
Savoirs associés							
	Savoirs	Limites de savoirs					
Environnement professionnel et développement durable							

Entreprises ou collectivités du secteur du nettoiement et de la propreté des espa- ces urbains	Identification des entreprises ou des collectivités Organisation et gestion des prestations				
Techniques de gestion d'une équipe	Conduite de la réunion Qualités managériales				
Politique de développement durable et responsabilité sociétale des entreprises	Enjeux économiques, sociaux et environnementaux Impact de la politique d'entreprise sur l'activité professionnelle Lois en faveur des personnes en situation de handicap				
Communication professionnelle	Conditions d'une communication efficace Choix des outils de communication externe et interne Transmission d'informations inter équipes Enjeux des relations interpersonnelles facilitant les relations avec la hiérarchie, l'équipe et les clients y compris ceux en situation de handicap Posture professionnelle responsable Résolution de conflits				
	Technologie appliquée et techniques professionnelles				
Maintenance des véhicules et matériels spécifiques au nettoiement	Description et fonctionnement des véhicules et matériels Règles de sécurité et de contrôles périodiques Maintenance de premier niveau				
Techniques d'intervention courantes, spéci- fiques et lors des dépôts sauvages	Principe et objectifs des techniques Protocole d'entretien manuel et mécanisé Caractéristiques du déchet et son devenir Critères de qualité de l'intervention et actions correctives				
	Qualité Santé, Sécurité Environnement				
Prévention des risques caractéristiques du secteur du nettoiement et de la propreté des espaces urbains	Place de la prévention dans les entreprises du secteur de la propreté des espaces urbains Incidences de l'activité sur le salarié et sur l'entreprise Démarche d'analyse des risques dans une situation de travail Choix des moyens de prévention des risques liés à l'activité en tenant compte des niveaux de prévention Documents professionnels internes relatifs à la santé sécurité au travail				
Méthodes de contrôle	Contrôle qualité Résolution de la non-conformité des Indicateurs Objectifs de Propreté				
Réglementation liée aux dépôts illégaux de déchets dans les espaces privés et publics	Ressources juridiques et législatives Acteurs de la répression Sanctions				
	Ecologie Ecologie				
Préservation du cadre de vie	Adaptation des techniques aux caractéristiques climatiques et géographiques des territoires				

BLOC DE COMPÉTENCES 3

Collecte des déchets, tri et valorisation des matières

C3.1	Mettre en œuvre des techniques de collecte et de réception des déchets
C3.2	Conduire des techniques de tri, de conditionnement, de valorisation ou de stockage
C3.3	Animer des actions de sensibilisation

Compétences		Indicateurs					
C 3.1	Mettre en œuvre des techniques de collecte et de réception des déchets	INDICATEURS COMMUNS Organisation du travail en tenant compte des moyens de prévention, des équipements de protection, des règles d'hygiène, des principes de sécurité et d'ergonomie en cohérence avec le contexte et l'activité Vérification des matériels et des véhicules Attitude et langage adaptés aux situations professionnelles Clarté et exactitude des informations Respect de la procédure de remontée de l'information transmise Prise en compte des usagers y compris ceux en situation de handicap Identification des personnes à contacter INDICATEURS SPECIFIQUES Collecte des particuliers et des industriels Maîtrise des techniques de collecte en tenant compte des contraintes Maîtrise des techniques de collecte en tenant compte des contraintes Maitrise de chargement des déchets Maintien du bon fonctionnement et de la propreté des matériels et des véhicules Identification des dysfonctionnements Réception des déchets sur les sites dédiés Prise en charge du client ou de l'usager Maintien d'un site propre et sécurisé Renseignement et transmission des documents administratifs et de traçabilité en lien avec les prestataires extérieurs et sa hiérarchie					
C 3.2	Conduire des techniques de tri, de conditionnement, de valorisation ou de stockage	INDICATEURS COMMUNS Organisation du travail en tenant compte des priorités et des imprévus Vérification des matériels et des aides de manutention Communication adaptée aux interlocuteurs et aux situations Respect de la démarche qualité Transmission de l'information Identification des personnes à contacter en cas de dysfonctionnement INDICATEURS SPECIFIQUES Tri des matières issues de la collecte et du démantèlement en vue du recyclage Déconditionnement des matières Vérification du potentiel valorisable et recyclable des matières collectées Vérification de l'état fonctionnel ou de la qualité des matières collectées Maîtrise des techniques de tri manuel et mécanisé en tenant compte des contraintes de la chaîne de tri Maîtrise des techniques de dépollution et de démantèlement Conditionnement des matières Maîtrise des techniques de conditionnement des matières en respectant les exigences des filières de valorisation et de recyclage Chargement et acheminement des matières vers les zones de stockage, vers les filières de recyclage et de valorisation Valorisation des matières et stockage des déchets valorisables et non valorisables Maîtrise des procédures de valorisation des matières Maîtrise des procédures de valorisation des matières Maîtrise des procédures de stockage des déchets non valorisables					
C 3.3	Animer des actions de sensi- bilisation	 Conception d'un projet d'animation de gestion de déchets Recueil et sélection des informations Mise en œuvre des techniques d'animation en tenant compte des usagers dont ceux en situation de handicap Adaptation du message et du langage au public 					
	Savoirs	Limites de savoirs					
		Environnement professionnel et développement durable					
Entreprises ou collectivités du secteur de la collecte, du tri, de la réception et de la valorisation des déchets		Typologie des entreprises ou des collectivités Principaux métiers de la convention collective Structuration des entreprises ou des collectivités du secteur des déchets Réglementation et organisation territoriale de la collecte et du stockage					
Prestatio	ons dans le secteur des déchets	Responsabilités et obligations de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise intervenante Organisation et financement des prestations Réglementation liée aux déchets					
		Technologie appliquée et techniques professionnelles					
Véhicules et matériels spécifiques à la collecte, à la réception, au tri et au conditionnement		Description et fonctionnement des véhicules et matériels Règles de sécurité et de contrôles périodiques					
Techniqu	ues de collecte	Diversité des collectes					
Techniqu	ues de réception et de tri	Caractéristiques des centres de réception des déchets Méthodes de tri et d'orientation des déchets, des matières premières issues du désassemblage					
Techniques de conditionnement et de transfert		Diversité des conditionnements selon la nature des matières premières Stockage et transfert des matières premières vers les filières de valorisation ou d'élimination Procédures administratives					
Animation auprès de divers publics		Objectifs et enjeux de l'animation					

	Qualité Santé – sécurité environnement						
Place de la prévention dans les entre- prises dans le secteur des déchets	Démarche d'analyse des risques dans une situation de travail Principaux risques dans le secteur des déchets Mesures de prévention adaptées au secteur des déchets Atteintes principales à la santé Risques et impacts des sites classés sur l'environnement						
	Ecologie						
Devenir des déchets valorisables et non valorisables	Classification des déchets selon la nomenclature en vigueur Circuits des déchets de leur réception à leur valorisation Principes de valorisation, de stockage des déchets et leur impact sur l'environnement, la santé et la sécurité Filières à Responsabilité Elargie du Producteur Utilisation des micro-organismes dans la valorisation des déchets en tenant compte de leurs conditions de croissance et de leurs besoins métaboliques						

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

IV-a. – Unités constitutives du diplôme

UNITÉ U 11

Mathématiques

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de mathématiques des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

La spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement C.

UNITÉ U 12

Physique-chimie

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial nº 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

La spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 5.

Unités professionnelles

	Unités	Compétences				
U 2	Prestations de maintenance environnementale	C1.1 Organiser son poste de travail C1.2 Réaliser des techniques d'assainissement, de maintenance industrielle et de dépollution de site C1.3 Contrôler et inspecter les réseaux et les ouvrages C1.4 Intervenir en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D)				
U 31	Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains	C2.1 Coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques professionnels et de la politique « responsabilité sociétale des entreprises » C2.2 Conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers C2.3 Gérer les dépôts et les décharges sauvages C 2.4 Communiquer en situation professionnelle				
U 32	Collecte des déchets, tri et valorisation des matières	C3.1 Mettre en œuvre des techniques de collecte et de réception des déchets C3.2 Conduire des techniques de tri, de conditionnement, de valorisation ou de stockage C3.3 Animer des actions de sensibilisation				

UNITÉ U 33

Economie-Gestion

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 34

Prévention-Santé-Environnement

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 4

Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019)

UNITÉ U 51

Français

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de français des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 52

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Histoire-géographie:

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

Enseignement moral et civique :

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 6

Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 7

Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉS FACULTATIVES UF1 et UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1 – épreuve EF1)

(UF2 – épreuve EF2)

Unité facultative de langue vivante étrangère, régionale ou des signes française :

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 juin 2009 fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel (*BO* n° 29 du 16 juillet 2009).

Unité facultative de mobilité :

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (*BO* n° 35 du 26 septembre 2019).

IV-b. – Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

Baccalauréat Professionnel Spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »			- élèves dans un établissement public ou privé sous contrat; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIPFCIP assurant toute la formation; - apprentis dans un CFA habilité au CCF; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public.		 élèves dans un établissement privé hors contrat; appentis dans un CFA non habilité au CCF; stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé; candidats de l'enseignement à distance; candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles. 		Stagiaires de la formation pro- fessionnelle continue dans un établisse- ment public habilité au CCF intégral
Epreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Epreuve scientifique et technique		3					
Sous-épreuve E 11: Mathématiques	U 11	1,5	CC	CF	Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12: Physique-chimie	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2 - Prestations de maintenance environnementale	U 2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10					
Sous-épreuve E 31 : Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains	U 31	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E 32 : Collecte des déchets, tri et valorisation des matières	U 32	4	CCF		Ponctuel oral	30 min(1)	CCF
Sous-épreuve E 33 : Économie – gestion	U 33	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
Sous-épreuve E 34 : Prévention santé environnement	U 34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4 - Epreuve de langue vivante	U 4	2	CC	CF	Ponctuel écrit et oral	1 h +10 min	CCF
E5 - Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	3 h 00	Ponctuel écrit	3 h 00	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et ensei- gnement moral et civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
E6 - Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h 00	CCF
E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Epreuves facultatives (2)							
EF1							
EF2							

⁽¹⁾ oral de 30 minutes précédé de 30 minutes de préparation

⁽²⁾ Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

S'agissant de l'évaluation du projet, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou de sous-épreuve du règlement d'examen n'est modifié. Les modalités de l'évaluation du projet au baccalauréat professionnel sont définies par l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du projet prévue à l'examen du baccalauréat professionnel.

IV-c. – Définition des épreuves

Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

ÉPREUVE E1

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Unité U11 - U12

Coefficient 3

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 sous épreuve de mathématiques (U11) ;
- E12 sous-épreuve de physique-chimie (U12).

Sous-épreuve E11

Mathématiques

Unité U11

Coefficient 1,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe III** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E12

Physique-chimie

Unité U12

Coefficient 1,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe IV de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E2

Prestations de maintenance environnementale

Unité U 2

Coefficient 4

Finalités de l'épreuve

Elle permet:

- d'évaluer les compétences lors de la réalisation d'activités dans le secteur de l'assainissement et de la maintenance environnementale prenant en compte la dimension du développement durable;
- de vérifier l'aptitude du candidat à mobiliser les connaissances technologiques, techniques et réglementaires pour proposer une organisation de son poste de travail et de son activité en respectant les mesures et les règles d'hygiène, les principes de sécurité et d'ergonomie.

Compétences évaluées

L'épreuve porte sur les compétences suivantes :

- C1.1 Organiser son poste de travail
- C1.2 Réaliser des techniques d'assainissement, de maintenance industrielle et de dépollution de site
- C1.3 Contrôler et inspecter les réseaux et les ouvrages
- C1.4 Intervenir en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D)

Critères d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs d'évaluation des compétences et sur les limites des savoirs associés du bloc 1.

Modalités d'évaluation

A partir de contextes professionnels donnés et d'un dossier technique, le candidat doit :

- prendre en compte des contraintes économiques et environnementales, le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie;
- prendre en compte les ressources disponibles ;
- proposer et justifier une organisation pertinente de son poste de travail et de son activité ;
- respecter des procédures ;
- mettre en œuvre des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires ;
- contrôler son travail.

Forme de l'évaluation

Ponctuelle : écrite - Durée : 3 heures

Le sujet est élaboré au niveau national, l'épreuve sera donc fixée à une date nationale.

Le sujet fourni au candidat est accompagné d'un dossier technique, de 10 pages maximum. Ce corpus documentaire peut comporter des informations sur les publics, des documents d'exploitation et d'organisation, des fiches ou des notices techniques des secteurs de l'assainissement et de la maintenance environnementale ou tout autre support sur lequel le candidat pourra prendre appui.

Ce dossier est assorti d'un ensemble de questions indépendantes ou liées.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation en centre de formation en dernière année de formation selon les modalités de l'épreuve ponctuelle.

L'évaluation est réalisée par un enseignant ou formateur de la spécialité.

ÉPREUVE E3

Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel

Unités U 31, U 32, U 33, U 34

Coefficient 10

Cette épreuve est constituée de 4 sous-épreuves :

- sous-épreuve E 31 (unité U 31);
- sous-épreuve E 32 (unité U 32);
- sous-épreuve E 33 (unité U 33);
- sous-épreuve E 34 (unité U 34).

Sous-épreuve E 31

Gestion des activités de nettoiement et de propreté des espaces urbains

Unités U 31

Coefficient 4

Finalités de l'épreuve

Elle permet:

- d'évaluer les compétences mises en œuvre lors de la conduite d'activités dans le secteur du nettoiement et de la propreté des espaces urbains prenant en compte la dimension du développement durable;
- de vérifier l'aptitude du candidat à mobiliser les connaissances technologiques, techniques et réglementaires pour proposer une organisation prévisionnelle.

Compétences évaluées

L'épreuve porte sur les compétences suivantes :

- C2.1 Coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques professionnels et de la politique « responsabilité sociétale des entreprises »
 - C2.2 Conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers
 - C2.3 Gérer les dépôts et les décharges sauvages
 - C2.4 Communiquer en situation professionnelle

Critères d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs d'évaluation des compétences et sur les limites des savoirs associés du bloc 2.

Forme de l'évaluation

Ponctuelle

L'épreuve se divise en deux parties consécutives.

Partie 1 : pratique - Durée : 2 heures - coefficient 2.

Les compétences évaluées sont :

C2.2 : conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers

C2.4 : communiquer en situation professionnelle

Pour une situation professionnelle donnée, le candidat doit réaliser une technique dans le secteur du nettoiement et de la propreté des espaces urbains.

Des documents ressources sur la technique à mettre en œuvre sont mis à la disposition du candidat. Le sujet est élaboré par les enseignants de la spécialité de l'établissement centre d'examen ; il est validé par les inspecteurs de l'éducation nationale SBSSA de l'académie.

Partie 2 : orale – Durée : 30 minutes – coefficient 2.

- préparation : 15 minutes ;
- présentation : 5 minutes ;
- entretien: 10 minutes.

L'épreuve permet d'évaluer les compétences :

C2.1 : coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques professionnels et de la politique « responsabilité sociétale des entreprises »

C2.3 : gérer les dépôts et les décharges sauvages

L'épreuve prend appui sur une situation professionnelle (support écrit remis au candidat) élaborée par les enseignants de la spécialité du centre d'examen. L'épreuve se déroule sur une date au choix de chaque académie.

Le sujet devra comprendre des documents ressources mis à la disposition du candidat et des questions relatives à la situation professionnelle.

Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

Contrôle en cours de formation

L'épreuve se divise en deux situations d'évaluation :

Situation d'évaluation 1 – coefficient 2

Le contrôle en cours de formation a lieu en milieu professionnel dans le secteur du nettoiement ou de la propreté des espaces urbains.

Les compétences évaluées sont :

C2.2 : conduire le nettoiement du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers

C2.4 : communiquer en situation professionnelle

L'épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre en milieu professionnel lors d'activités réalisées en équipe.

Un bilan est réalisé par le tuteur ou maître d'apprentissage et le professeur de spécialité sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel, il porte sur les activités suivantes :

- nettoiement des espaces publics et particuliers ;
- nettoiement du mobilier urbain.

La proposition de note de l'évaluation est établie conjointement par un professeur ou un formateur de spécialité et le tuteur ou maître d'apprentissage.

Situation d'évaluation 2 – coefficient 2

Le contrôle en cours de formation a lieu en centre de formation. Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de la partie 2 de l'évaluation ponctuelle.

La commission d'évaluation est identique à celle de l'épreuve ponctuelle pour la situation d'évaluation 2.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Sous-épreuve E 32

Collecte des déchets, tri et valorisation des matières

Unités U 32

Coefficient 4

Finalités de l'épreuve

Elle permet:

- d'évaluer les compétences mises en œuvre lors d'activités dans le secteur de la collecte des déchets, tri et valorisation des matières prenant en compte la dimension développement durable;
- de vérifier l'aptitude du candidat à mobiliser les connaissances technologiques, techniques et réglementaires pour proposer une organisation prévisionnelle;
- de vérifier l'aptitude du candidat à concevoir et réaliser une animation de sensibilisation.

Compétences évaluées

L'épreuve porte sur les compétences suivantes :

- C3.1 Mettre en œuvre des techniques de collecte et de réception des déchets
- C3.2 Conduire des techniques de tri, de conditionnement, de valorisation ou de stockage
- C3.3 Animer des actions de sensibilisation

Critères d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs d'évaluation des compétences et sur les limites des savoirs associés du bloc 3.

Forme de l'évaluation

Ponctuelle:

Epreuve orale - Durée : 30 min et 30 min de préparation - coefficient 4

préparation : 30 minutes ;présentation : 10 minutes ;entretien : 20 minutes.

Le candidat doit déposer, à une date et selon des modalités fixées par le recteur d'académie, deux fiches qui s'appuient sur une ou plusieurs PFMP ou à partir d'expériences professionnelles. Chaque fiche comporte des activités effectuées dans deux secteurs différents :

- collecte et réception des déchets ;
- tri, conditionnement, valorisation ou stockage.

Chaque fiche présente également le contexte d'intervention, l'entreprise et les activités réalisées par le candidat. En absence du dépôt des 2 fiches, le candidat se voit attribuer la note de 0.

La commission d'évaluation choisit une des deux fiches et désigne le public et le contexte professionnel pour que le candidat expose à l'oral un projet d'animation de sensibilisation. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Le candidat présente la démarche, les objectifs, la technique d'animation, les outils et les supports. L'exposé est suivi d'un entretien qui permet d'évaluer l'ensemble des compétences.

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation a lieu en centre de formation.

Epreuve orale - Durée: 30 min - coefficient 4

Au cours de sa formation, le candidat prépare un projet d'animation de sensibilisation auprès d'un public qu'il aura choisi en s'appuyant sur des techniques réalisées en PFMP ou en centre de formation. Il complète une fiche projet.

L'évaluation prend appui sur la fiche projet et la mise en œuvre du projet d'animation.

La commission d'évaluation est composée de l'enseignant de la spécialité et, dans la mesure du possible, d'un professionnel ou d'un autre enseignant de l'équipe pédagogique.

L'inspecteur de l'Education nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Sous-épreuve E 33

Economie-Gestion

Unités U 33

Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E 34

Prévention Santé Environnement

Unités U 34

Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VIII** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 4

Langue vivante

Unité U 4

Coefficient 2

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe V** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 5

Français, Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Unité U 51, Unité U 52

Coefficient 5

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 51 sous épreuve de français (U51);
- E 52 sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52).

Sous-épreuve E 51

Français

Unités U 51

Coefficient 2,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe I** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E 52

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Unités U 52

Coefficient 2,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe II** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 6

Arts appliqués et cultures artistiques

Unité U 6

Coefficient 1

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe IX** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 7

Éducation physique et sportive

Unité U 7

Coefficient 1

La définition de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe X** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE FACULTATIVES

Unité UF1, Unité UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)

(UF2, épreuve EF2)

Epreuve facultative de langue vivante étrangère, régionale ou des signes française

La définition de l'épreuve facultative de langue actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe XI de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (*BO* n° 35 du 26 septembre 2019).

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels hautement qualifiés. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation au baccalauréat professionnel « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains ».

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées aux relations avec la clientèle, le personnel et les partenaires;
- découvrir différents milieux de travail dans les différents secteurs ;
- s'insérer dans une équipe pluriprofessionnelle ;
- acquérir des compétences techniques en situation professionnelle et en présence d'usagers ou de clients ;
- développer des compétences de communication ;
- appréhender l'organisation et les contraintes de l'entreprise ;
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités ;
- développer des capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

2. Organisation de la formation en milieu professionnel

2.1. Voie scolaire

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 20 semaines dans les secteurs de la maintenance environnementale, du nettoiement et de la propreté des espaces urbains et de la collecte des déchets, tri et valorisation des matières dans la mesure du possible.

Cependant au cours de la formation, les élèves doivent effectuer au moins une période de formation en milieu professionnelle d'au moins trois semaines, dans le secteur du nettoiement et de la propreté des espaces urbains. Cette PFMP, support de l'évaluation certificative du bloc 2, a lieu en première ou terminale.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles. Cependant sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises d'accueil.

Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel, des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel et des modalités de la certification.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation de 20 semaines en entreprise, requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

A l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

2.4. Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit.

2.5. Candidat en candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

2.6. Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D 337-62 à D337-65 du code de l'éducation) ;
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent portés les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) la durée des PFMP est ramenée à 14 semaines conformément à l'arrêté du 21 novembre 2018 précité.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME

Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains »

Baccalauréat professionnel « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » défini par l'arrêté du 8 juillet 2015 (Dernière session : 2027)		Baccalauréat professionnel « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » défini par le présent arrêté (Première session : 2028)		
Epreuves ou sous-épreuves		Epreuves ou sous-épreuves	Unités	
E1 - Epreuve scientifique et technique		E1 - Epreuve scientifique et technique		
Sous-épreuve E11 : mathématiques	U11	Sous-épreuve E11 : mathématiques	U11	
Sous-épreuve E12 : sciences physiques et chimiques	U12	Sous-épreuve E12 : physique et chimie	U12	
E2 : sciences et technologies	U2	E2 : prestations de maintenance environnementale	U2	
E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		
Sous-épreuve E31 : techniques professionnelles et analyse de pratique professionnelle	U31	Sous-épreuve E31: Gestion des activités de nettoiement et propreté des espaces urbains	U31	
Sous-épreuve E32 : organisation prévisionnelle de chantier	U32	Sous-épreuve E32 : collecte des déchets, tri et valorisation des matières	U32	
Sous-épreuve E33 : économie-gestion	U33	Sous-épreuve E33 : économie-gestion	U33	
Sous-épreuve E34 : prévention-santé- environnement	U34	Sous-épreuve E34 : prévention-santé- environnement	U34	
E4 : Epreuve de langue vivante	U4	E4 : Epreuve de langue vivante	U4	
E5 - Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		E5 - Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		
Sous-épreuve E51 : français	U51	Sous-épreuve E51 : français	U51	
Sous-épreuve E52 : histoire-géographie et éducation civique	U52	Sous-épreuve E52 : histoire-géographie et éducation civique	U52	
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U7	
EF1	UF1	EF1	UF1	
EF2	UF2	EF2	UF2	